

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

LA SUPERPUISSANCE PACIFIQUE

de Roberto Cestelli

Il est désormais temps pour nous autres, les Européens, de nous libérer de cette infériorité que nous nous sommes créée vis-à-vis des deux superpuissances. Il est évident, bien sûr, que nous participons au sentiment de soulagement qui s'est répandu dans le monde entier à la suite de la rencontre, toute de sourires, entre Reagan et Gorbatchev; nous trouvons, cependant, absurde que ces deux chefs suprêmes se réunissent à Genève, donc chez nous, pour décider, tout compte fait, leur propre destin.

Les sourires désormais éteints, le Soviétique s'est envolé pour Prague pour faire son rapport (qu'il en soit remercié) à ses satellites européens du Pacte de Varsovie, alors que le président américain est parti pour Bruxelles pour informer (c'est bien aimable à lui) ses alliés de l'OTAN, à savoir l'Occident européen, du fait qu'il semble être née, entre Gorbatchev et lui-même, cette «Pax in Terra» que seuls eux peuvent mettre en crise.

Nous ignorons si les représentants de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie se sont prosternés aux pieds des deux messagers en apprenant cette bonne nouvelle.

Sans rien vouloir enlever à l'importance de ce nouvel «esprit de Genève» qui est né dans le monde après cette rencontre, nous voudrions cependant que les peuples euro-

péens non seulement réfléchissent sur le sens profond de cet événement qui les situe, en masse, parmi les nations de deuxième catégorie, mais qu'ils se demandent aussi s'ils ressentent vraiment dans leur esprit l'orgueil d'être Européens, d'avoir derrière eux une culture qui a presque traversé trois millénaires et qui a permis au vieux continent de créer et de diffuser dans le monde entier le bien précieux de la Civilisation humaine.

CIVES EUROPAEI SUMUS

Il est insensé et absurde d'oublier que l'Europe des Douze compte trois cent vingt millions d'habitants, contre les deux cent vingt millions des USA et les deux cent soixante millions de l'URSS, que nous participons actuellement au P.I.B. (Produit Industriel Brut) mondial à raison de 35%, les USA le faisant à raison de 25% seulement et l'URSS de moins de 15%, que l'ensemble de la technologie européenne n'a rien à envier à l'américaine à laquelle l'Europe a prêté des cerveaux et a beaucoup à enseigner dans plusieurs secteurs. D'autre part, l'URSS s'adresse constamment à l'Occident européen pour importer des technologies.

Nous, Européens de l'Europe des Douze, devons regarder au-delà de l'horizon limité

de nos nationalismes, devons nous sentir un seul peuple et nous libérer du complexe d'infériorité qui nous afflige vis-à-vis des deux superpuissances qui ne nous sont supérieures que dans le secteur des armements.

Les Etats-Unis sont une union de cinquante Etats ayant une moyenne d'environ quatre millions et demi d'habitants chacun. L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ne comprend pas moins de cent peuples différents et le russe, la langue officielle, est parlé par moins de 25% de sa population.

Il est évident que si chaque Etat des USA ou chaque peuple de l'URSS considérait l'Europe des Douze comme un ensemble unique, il souffrirait d'un complexe d'infériorité énorme.

Enfin, il ne faut pas oublier, avec tout le respect pour la génialité existant tant aux USA qu'en URSS, qu'il est estimé que l'homme moyen américain a un retard d'environ cent cinquante ans par rapport à l'homme moyen européen et que pour

l'homme moyen soviétique ce retard est double.

Nous sommes désormais en pleine ère post-industrielle où la matière première la plus précieuse est de plus en plus l'or gris, c'est-à-dire l'esprit humain et ses capacités d'assimilation.

Telle est la réalité.

Il faut que «*L'Idée Européenne*» devienne de plus en plus forte chez chacun d'entre nous de manière à franchir tous les obstacles qui entravent encore la réalisation de l'Union Européenne dans le sens le plus complet du terme.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons déclarer à juste titre et avec orgueil devant le monde entier «*Cives Europaei Sumus*» et insérer l'Union Européenne, en tant que superpuissance pacifique, dans le contexte des superpuissances pour assurer ainsi à tous les peuples de la terre la paix et un développement civil serein.

R. C.

SOYONS CLAIRS

de Sabino D'Acunto

Il est désormais prouvé que le Parlement européen a des idées qui sont tout à fait opposées à celles des parlementaires de certains pays européens. Il est également évident que le débat de Strasbourg a abouti à des résultats nullement rassurants quant au pouvoir décisionnel à partager entre le Conseil des ministres et l'Assemblée. Ce n'est pas tout: cette dernière n'hésite pas à exprimer son jugement négatif sur les propositions concernant la réforme de la Communauté avancées par les gouvernements... Il existe, cependant, encore des possibilités pour réali-

ser une réforme du Traité d'union européenne, à condition que l'europhisme soit une exigence profondément ressentie par tous.

L'Union politique de l'Europe est un enjeu très important pour le vieux continent - aujourd'hui plus qu'hier, demain plus qu'aujourd'hui. S'aventurer dans le labyrinthe des discussions et perdre de vue le but final équivaut à un suicide.

Il est incontestable que pour construire l'Europe il faut créer non seulement les facteurs qui garantissent la sphère économique, mais aussi des bases solides pour garantir,

sur le vu de la situation actuelle, une sécurité de survie civile, historique et politique de l'Europe qui pourra ainsi pourvoir à sa propre défense stratégique. Seul quand ce but sera atteint, on pourra vraiment parler de Communauté européenne et donc, si l'on veut, de Confédération européenne. Si tel est l'objectif mûri dans les consciences de chacun d'entre nous et voulu par tous les pays européens, l'Europe pourra alors envisager avec plus de confiance son avenir. Il est indispensable que ce besoin soit ressenti et constamment pris en considération de manière à ce que la coopération même politique - qui signifie sécurité - soit une conséquence logique, naturelle, irremplaçable. Tout semble être tellement clair, et pourtant...

Que le sens pragmatique des choses dans tout cet entrelacement d'idées et de propositions enracinées dans les idéologies soit donc le bienvenu. L'essentiel, c'est de rappeler toujours, de la manière la plus claire possible, le concept selon lequel tout doit être réalisé dans un seul but: celui de l'unité dans le sens le plus large et le plus efficace du terme.

Le Conseil de la Cee, la Commission européenne et le Parlement doivent trouver, dans un effort commun, des points de rencontre stables et concrets. Il faut surtout éviter que cette Union ne se transforme, d'une certaine manière, en une sorte de toile de Pénélope où l'on détruit aujourd'hui ce que l'on est arrivé à créer hier. N'oublions pas, également - et ce n'est pas peu - que les choses étant ce qu'elles sont entre les USA et l'URSS, il faut éviter d'être pris à contrepied; les pays européens doivent surveiller opportunément et d'un oeil vigilant, ce

«tournant» qui s'est vérifié entre les deux plus grandes puissances mondiales, bien que le dialogue entre Reagan et Gorbatchev ne soit qu'à ses débuts et qu'il faille encore du temps pour qu'il se développe sur des bases concrètes. Un rien suffit pour que les temps, apparemment longs, deviennent courts et même très courts. La situation actuelle - qui semble avoir engagé les protagonistes de l'Union européenne dans une impasse - pourrait être préjudiciable à toute l'Europe si l'on parvient - ce que nous espérons - à un équilibre stable entre l'URSS et les USA à la suite des accords de défense stratégique. L'Europe deviendra, alors, tout entière ou à moitié, un «accessoire» des deux superpuissances. Ou pire encore, si les Soviétiques et les Américains n'arrivent pas à un accord - soyons clairs - l'Europe risque de devenir un pot de terre parmi des pots de fer. Sans ou avec l'alliance atlantique.

Il est donc indispensable d'éliminer toute équivoque. Et ceci est d'autant plus nécessaire et urgent que l'on court actuellement vers une politique économique rigoureuse, étant donné la situation actuelle. Une politique économique rigoureuse pour laquelle nous payons maintenant toutes les conséquences. En vue de perspectives aussi peu agréables, les pays de la Cee doivent réfléchir et s'engager dans la bonne voie du renforcement stratégique de leur alliance pour bien se situer dans l'aménagement futur du monde.

En d'autres termes, nous ne voudrions pas assister à une querelle de famille, alors que la maison où l'on se dispute menace de s'écrouler.

S. D'A.

REFORME DE LA COMMUNAUTE ENTRE FEDERALISME ET CONFEDERATION

de Riccardo Scarpa

Les opinions à chaud ne sont peut-être pas les plus pondérées; il est cependant de notre devoir, après la conclusion du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenu le 17 décembre dernier, de fournir quelques renseignements sur la réforme modérée des institutions supranationales qui a été définie à cette occasion suivant les indications du Conseil Européen de Luxembourg et malgré, pourrait-on dire, l'avis contraire de l'Assemblée du Parlement européen.

Il s'agit d'une réforme qui a été - passez-nous l'expression - octroyée, c'est-à-dire donnée en cadeau par les gouvernements et qui se différencie, dans certains points, du projet présenté par l'Assemblée du Parlement. Tout d'abord, la proposition de l'Assemblée crée un pouvoir de décision paritaire entre le Conseil et l'Assemblée pour ce qui est de l'exercice du pouvoir normatif. La réforme de Luxembourg prévoit que le Conseil tienne compte des délibérations de l'Assemblée, même au cas où celles-ci n'auraient pas l'accord de la Commission; mais avec un vote unanime il peut toujours décider en désaccord avec cette dernière. Le Conseil peut naturellement procéder par majorité dans les cas prévus par le Traité ainsi amendé, au cas où il approuverait ce qui a été décidé dans la branche populaire du législatif.

Deuxièmement, le projet de l'Assemblée prévoit l'introduction, dans le cadre institutionnel, des Coopérations en politique étrangère et de sécurité, créant ainsi un mécanisme institutionnel pour transférer ces matières de la coopération entre les Etats membres aux compétences supranationales intégrés.

L'acte préparé à Luxembourg discipline la coopération en matière de politique étrangère et de politique de la défense, mais ne prévoit aucun système pour le passage de ces compétences de la coopération à l'intégration supranationale.

Troisièmement, le projet parlementaire prévoit l'élargissement des compétences supranationales à d'autres secteurs, la réforme de Luxembourg excluant certains d'entre eux, tels que les compétences dans le domaine monétaire, la politique technologique et celle de l'environnement.

En ce qui concerne le système de vote au sein du Conseil des ministres, la règle de la majorité est étendue à la presque totalité des secteurs décisionnels, la norme de l'unanimité restant cependant en vigueur pour quelques matières importantes, telles que, par exemple, certains aspects de la libre circulation des personnes.

* * *

La différence par rapport au projet de l'Assemblée consiste, substantiellement, dans le fait que ce dernier prévoit une sorte de fédération progressive avec la possibilité de transférer certaines compétences de la coopération entre les Etats à l'intégration, alors que la réforme de Luxembourg définit les aspects fédéraux du système communautaire et les améliore dans quelques points; elle laisse cependant les décisions de politique étrangère et de défense à un organe confédéral tel que le Conseil Européen sans prévoir le transfert de compétences de ce dernier aux institutions supranationales.

Cette structure rappelle le projet d'Union Européenne présenté en 1923 par le comte Coudenhove-Kalergi qui définit ce qui suit: «Les Etats-Unis d'Amérique (c'est-à-dire une constitution fédérale - Ndr) représentent le modèle économique pour la Pan-Europe, alors que l'Union Pan-Amérique (une sorte d'agence intergouvernementale entre les Etats des Amériques - Ndr) représente un modèle politique pour le développement de la Pan-Europe» (Paneuropa, Vienne 1923, page 70).

Ce projet avait inspiré, à l'époque, le célèbre plan élaboré par Aristide Briand et Gustav Stresemann. Aujourd'hui, c'est le projet confédéral des années 20 qui se réalise.

Les faits se commentent tout seuls.

R. S.

La réforme des Traités de Rome

L'AVENIR DE L'EUROPE

de Ferdinando Riccardi

Décidée par le Conseil de Milan à la fin du mois de juin, la Conférence intergouvernementale pour la réforme constitutionnelle de la Communauté s'est ouverte le 9 septembre dernier. Conférence intergouvernementale, réforme constitutionnelle: voilà des mots qui ne suscitent certainement pas de grands enthousiasmes. L'enjeu se cachant derrière ces expressions de jargon arides est cependant fondamental pour l'avenir de l'Europe. La séquence logique est simple et succincte: si l'on veut sauver l'Europe de la stagnation et du déclin, il faut impérativement agir dans certaines directions. c'est-à-dire créer un grand marché unifié, accepter le défi des nouvelles technologies et ainsi de suite. Pour réaliser tout ceci il faut être en mesure de prendre des décisions. Pour être en mesure de prendre des décisions, il faut modifier les règles du jeu communautaire.

Il faut le reconnaître: la Conférence intergouvernementale pour la réforme constitutionnelle de la Communauté Européenne n'arrive pas à intéresser l'opinion publique, ne suscite pas de passions si ce n'est que chez les intéressés directs. Elle paraît abstraite et théorique: subdivision de pouvoir parmi les institutions, procédures de vote, modifications de quelques articles des Traités actuels... Comment peut-on prétendre qu'el-

le intéresse le citoyen commun, présentée dans ces termes?

L'objectif réel est cependant tout à fait différent et l'enjeu ne consiste pas à essayer d'élargir sa part de pouvoir au sein de la Communauté. La Conférence intergouvernementale, décidée par les chefs de gouvernement lors de la réunion de Milan du 30 juin dernier (voire «Communauté Européenne» n. 7-8 1985, page 7 et suivantes) et

inaugurée début septembre, représente, comme l'a efficacement synthétisé le président de la Commission Jacques Delors «une occasion unique, la première après trente ans et sans aucun doute la seule pendant encore longtemps, pour doter la Communauté de l'instrument institutionnel lui permettant de créer ce grand ensemble économique unifié dont les historiens diront, au début du prochain millénaire, qu'il a rendu possible un nouveau miracle économique de l'Europe».

RAPPORT DE CAUSE A EFFET

Pourquoi l'opinion publique le néglige-t-elle? Parce que, a ajouté Delors «elle n'est pas assez renseignée sur le rapport de cause à effet existant entre le progrès de la construction européenne et le retour de la prospérité économique».

La réforme institutionnelle n'est pas, en effet, un objectif en soi-même: ce n'est qu'un instrument qui doit permettre d'atteindre des objectifs concrets, tangibles, d'intérêt général. Il est vrai qu'il existe également des projets plus ambitieux concernant la transformation radicale de la Communauté à travers un nouveau Traité d'Union Européenne, élaboré et approuvé par le Parlement de Strasbourg sous l'impulsion d'Altiero Spinelli; mais l'objectif immédiat de la Conférence a été fixé par les chefs de gouvernement à un niveau plus modeste: ils ont demandé de préparer les modifications des Traités (tout en tenant naturellement compte des contributions du Parlement Européen). En effet, il n'existe pas, pour l'instant, d'unanimité sur ce que l'on appelle l'Union européenne; il est, par contre, presque certain que trois Parlements - les Parlements anglais, danois et grec - ne la ratifieront pas, au point que pour tourner cet obstacle, Altiero Spinelli a lui-même prévu que son nouveau Traité pourra entrer en vigueur avec les ratifications de sept Parlements sur dix.

Mais il en résulterait une nette division de la Communauté actuelle (tout en espérant que la minorité rejoindra, par la suite, la majorité) et nombreux sont ceux qui estiment qu'il n'est pas opportun de courir actuellement un tel risque.

Emilio Colombo, profond connaisseur de la réalité communautaire, a averti les impatientes et leur a rappelé que la différence fondamentale entre la construction actuelle de l'Unité européenne et les tentatives précédemment échouées réside, justement, dans le principe du *consensus*: non pas le consensus obligatoire dans la gestion quotidienne du marché commun (équivalant à la règle dangereuse de l'unanimité et du droit de veto), mais le consensus sur les grands objectifs et sur la forme de l'Union qui doit être réalisée. Si un tel accord sur l'Union européenne fédéraliste, telle que l'a tracée Altiero Spinelli dans son projet, n'a pas encore été atteint, il est préférable d'attendre plutôt que de forcer un peuple ou un Parlement qui n'est pas encore convaincu.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

D'autant plus que les objectifs à portée de la main et sur lesquels un accord est possible ne sont certes pas sans importance. Au contraire, ils sont fondamentaux pour relancer l'Europe, pour résoudre la crise économique et entrer ainsi dans une nouvelle phase de prospérité générale. Inclure explicitement parmi les objectifs de la Communauté les politiques de l'énergie, de l'environnement, de la technologie et des sciences, ainsi, qu'un certain niveau de coopération monétaire avec des normes coactives; répondre aux préoccupations essentielles des milieux industriels et des professionnels économiques en général, en commençant par supprimer, d'ici 1992, des obstacles (fiscaux, techniques, juridiques et monétaires) qui retardent, encore maintenant, la naissance d'un véritable espace économique continental unifié; renforcer la coopération en politique étrangère en la rendant systématique. Qui pourrait affirmer que c'est peu?

Pour que tout ceci soit réalisable, la Commission européenne a présenté à la Conférence intergouvernementale plusieurs propositions bien précises et structurées qui suivent trois directions: les «nouvelles frontières» de l'action communautaire, à savoir les nouveaux objectifs économiques; l'amélioration du processus décisionnel, c'est-à-dire de la manière dont les décisions

sont prises en commun; l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen. La première direction représente la réponse aux nouveaux défis économiques au niveau international; la deuxième direction est celle qui doit conduire à une plus grande efficacité du fonctionnement de la Communauté; la troisième engendre plus de démocratie, à savoir une participation plus étendue des peuples aux décisions, indispensable pour élargir la sphère du consensus.

Chacun de ces trois grands thèmes mérite quelques éclaircissements.

LES NOUVELLES FRONTIÈRES

Les nouvelles frontières de l'action communautaire impliquent un progrès quadruple et simultané: la réalisation du grand marché unifié; la coopération technologique; la cohésion économique et sociale (qui engendre la fameuse «convergence» des économies nationales et l'élimination progressive des disparités excessives); la coopération monétaire.

Nous pouvons citer, comme exemple, la création du marché unifié pour comprendre le sens concret des nouvelles frontières. Le marché commun existe actuellement dans le sens que les marchandises circulent sans droit ni restrictions quantitatives: quiconque s'en aperçoit, étant donné que n'importe qui peut acheter une voiture, un téléviseur, un réfrigérateur, ou quoi que ce soit, en choisissant la marque et la nationalité préférées. Mais «marché unifié» signifie beaucoup plus: il engendre l'élimination des barrières fiscales, des contrôles physiques aux frontières, des différences entre les normes techniques, des restrictions aux mouvements de capitaux. La non-réalisation de tout ceci coûte cher: c'est le fameux «coût de la non-Europe»; bien qu'il soit difficile de le calculer, ce coût a été évalué à dix-huit mille milliards de liras (81 milliards de FRF) par an pour les haltes aux frontières, à soixante mille milliards (270 milliards de FRF) pour le fractionnement national des marchés publics et ainsi de suite.

Bref, l'Europe gaspille un pourcentage assez important de sa richesse à cause de l'existence des barrières et des obstacles entre

les pays communautaires.

Pour être réaliste, la Commission ne demande pas que l'élimination de ces barrières et de ces obstacles soit réalisée dans un an ou même dans deux ou trois: le calendrier progressif qu'elle a proposé prévoit comme échéance l'année 1992. Comment appliquer et respecter ce calendrier?

LE PROCESSUS DECISIONNEL

On passe maintenant au deuxième grand chapitre de la révision, à savoir le chapitre institutionnel. Avec les procédures de décisions actuelles, qui prévoient presque toujours l'unanimité pour chaque mesure, on n'y arriverait jamais. Voici ce qu'a déclaré le président Delors: «Les chefs de gouvernement adoptent, depuis treize ans, des résolutions pour affirmer qu'il faut réaliser le marché unifié. Si les résolutions et les affirmations de bonne volonté suffisaient, nous y serions déjà parvenus. Il faut, par contre, modifier le Traité. Je n'en étais pas tellement convaincu il y a six mois; j'en suis tout à fait convaincu aujourd'hui.»

Il ne faut cependant pas penser, pour cela, que Jacques Delors propose d'abandonner complètement la règle de l'unanimité; au contraire, dans ses propositions cette règle reste valable non seulement pour des cas évidents (par exemple, l'entrée d'un nouveau partenaire dans la Communauté), mais aussi pour la définition des objectifs et du contenu fondamental des nouvelles politiques communes et des programmes importants. Mais elle devrait disparaître dans la gestion quotidienne du marché commun, aussi bien en appliquant effectivement le principe de la majorité là où le Traité de la CEE le prévoit d'ores et déjà, qu'en l'introduisant dans quelques cas nouveaux.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la simple application du Traité permettrait de résoudre une grande partie des problèmes. Citons encore Delors: «C'est l'esprit qui imprègne le travail quotidien de la Communauté qui est mis à l'enseigne de l'unanimité et de la pression qu'exercent les grands pays sous la menace d'invoquer un intérêt vital. Sur cent décisions en retard, seules 45 exigent, en réalité, l'unanimité; les

55 autres peuvent être prises à la majorité, sur la base des statistiques relevées tout au long de la vie de la Commission; mais on a désormais pris l'habitude de chercher l'unanimité». Cette recherche commence au niveau des experts et tant qu'il n'a pas été défini un compromis accepté unanimement, le projet en question n'arrive pas au Conseil. C'est ainsi que certains projets restent bloqués pendant des années, sans être repoussés ni approuvés: ils restent en suspens. Et lorsqu'ils arrivent finalement devant les ministres (s'ils y arrivent), ils sont souvent dénaturés, car la recherche de l'approbation de la part de toutes les administrations leur a fait perdre tout impact effectif, tout caractère incisif et efficace. C'est ici que doit être située la première réforme: après un certain nombre de tentative de compromis, la divergence actuelle doit être soumise aux ministres et le Conseil doit voter, si le Traité le prévoit.

La deuxième réforme consiste à renoncer à la règle de l'unanimité même dans certains cas pour lesquels le Traité la prévoit actuellement, notamment pour les nombreuses mesures (300 environ, selon les estimations actuelles) qui doivent progressivement conduire au marché unique de dimension continentale précédemment cité.

Dans quelques cas spécifiques, il sera demandé à tel ou tel pays d'accepter le sacrifice d'être mis en minorité: l'équilibre sera globalement respecté puisque la Commission recherche elle-même l'intérêt commun et tient compte des intérêts essentiels de tous. Et les concessions de tel ou tel pays seront, en tout cas, compensées par des avantages infini-

ment supérieurs que chacun pourra obtenir grâce à la création de l'espace économique unifié que tous les industriels et professionnels réclament et qui trouve actuellement des obstacles au sein notamment (pour ne pas dire exclusivement) de certains secteurs des administrations nationales, à savoir la bureaucratie plus préoccupée de ne pas perdre son pouvoir que de l'intérêt général.

CONTROLE DEMOCRATIQUE

Il est évident que le transfert de certaines responsabilités de la compétence nationale à la compétence européenne implique un renforcement du contrôle démocratique à l'échelle communautaire, pour éviter de créer un «vide de démocratie». L'accroissement de certains pouvoirs du Parlement européen, sans compromettre les pouvoirs souverains des Parlements nationaux, représente donc un complément des deux autres volets de la réforme, soit les nouvelles frontières de l'action communautaire et l'amélioration du mécanisme décisionnel.

Le succès de la Conférence intergouvernementale dans des délais raisonnables (pas plus tard que le premier semestre de 1986) représente, en définitive, un résultat essentiel pour l'avenir économique, politique et social de l'Europe; il serait absolument erroné de ne pas en informer suffisamment l'opinion publique.

F. R.

LE COMPROMIS DE LUXEMBOURG

Un des points fondamentaux de la réforme constitutionnelle de la Communauté concerne son système décisionnel, notamment le passage de la procédure - actuellement dominante - du vote à l'unanimité (à savoir du droit de veto) à celle du vote à la majorité.

Le principe du vote majoritaire est déjà présent dans les Traités instituant la Communauté qui en prévoient l'application dans une vaste gamme de matières. Chaque Etat membre est doté, dans ce but - en fonction de son importance relative - d'un paquet de voix: Allemagne fédérale, France, Grande-Bretagne, Italie: 10 voix; Espagne: 8 voix; Belgique, Grèce, Pays-Bas et Portugal: 5 voix; Danemark et Irlande: 3 voix; Luxembourg: 2 voix).

L'introduction dans les Traités du principe majoritaire constitue l'un des éléments les plus innovateurs et qualifiants du système institutionnel communautaire. En impliquant le fait qu'un ou plusieurs Etats membres se soumettent à une décision prise contre leur volonté, il postule et crée, chez les participants, un niveau élevé de solidarité d'intérêts et la reconnaissance d'une communauté de destin. Ce n'est pas par hasard que le vote majoritaire est le principe de base des systèmes démocratiques nationaux, alors que le principe de l'unanimité est à la base des relations internationales.

Au-delà de cette signification idéale, le principe majoritaire est le seul qui soit en mesure d'éviter, sous le profil opérationnel, la paralysie décisionnelle d'un système qui comptera douze pays à partir de janvier 1986.

Il est cependant connu que ce principe n'a eu qu'une application épisodique et que de fait il n'a pas été suffisamment utilisé.

Comment l'hibernation d'une norme aussi essentielle a-t-elle été possible?

Il faut faire un pas en arrière et revenir à ce que l'on appelle le compromis ou pseudo-compromis de Luxembourg conclu le 29 janvier 1966. Cet «arrangement» mit fin à la crise institutionnelle la plus grave de la Communauté, à savoir la crise appelée du «siège vide» qui opposa la France à ses partenaires (la Communauté se composant à l'époque de six pays). La Commission européenne - présidée par M. Walter Hallstein - avait présenté un paquet de propositions où le financement de la politique agricole commune était lié au problème des ressources propres (l'autonomie financière de la Communauté) et au renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Le général de Gaulle s'opposa à ce lien et déclencha la crise en retirant les représentants français des réunions communautaires et en bloquant, de fait, la vie des institutions.

Le compromis atteint à Luxembourg constituait une formule diplomatique habile qui permettait de constater un «accord dans le désaccord». Voici ce qu'il déclarait à propos du vote majoritaire: «La délégation française estime que lorsqu'il s'agit d'intérêts très importants, la discussion devra continuer jusqu'à la conclusion d'un accord unanime». La France se réservait, ainsi, implicitement le droit de veto. Les Six constataient, en même temps «qu'il existe une divergence des points de vue sur ce qui devrait être fait au cas où l'accord ne serait pas totalement atteint», mais ils estimaient également que «cette divergence n'empêche pas la reprise des travaux de la Communauté».

Malgré l'ambiguïté du compromis, celui-ci détermina, de fait, le blocage du principe du vote majoritaire.

Le devoir de la réforme institutionnelle actuelle est donc double: d'une part, appliquer pleinement le principe majoritaire déjà prévu par les Traités et, de l'autre, en étendre, dans certains cas, le domaine d'application.

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE

La Commission a présenté à la Conférence intergouvernementale les propositions suivantes:

- une note soutenant que la révision des Traités se fasse avec une procédure unique qui comprenne aussi bien la révision des règles institutionnelles et économiques que le renforcement de la coopération dans le cadre de la politique étrangère. La «division» de la Communauté en deux entités séparées, l'une économique, l'autre politique, serait injustifiée et nocive;
- un projet concernant la modification des articles du Traité CEE pour la réalisation du marché unifié, dans le but essentiel de remplacer, pour les dispositions techniques, les décisions à l'unanimité par la possibilité de décisions à la majorité;
- un projet concernant la coopération technologique qui prévoit la définition à l'unanimité de programmes pluriannuels de recherche et l'approbation majoritaire de chaque projet;
- un projet visant à introduire une «politique commune de l'environnement» parmi les objectifs du Traité et à définir les principes fondamentaux de cette politique. La politique de l'environnement sera décidée à l'unanimité, les mesures d'application étant adoptées à la majorité;
- un projet tendant à renforcer la cohésion de la Communauté en réduisant, notamment, l'écart entre les différentes régions à travers plusieurs interventions et actions à décider suivant le principe de la majorité;
- un projet visant à renforcer les «pouvoirs de gestion» de la Commission en rendant même inutile, dans quelques cas, l'intervention du Conseil;
- un projet tendant à augmenter les pouvoirs du Parlement européen en associant ce dernier, d'une façon plus complète et meilleure, à l'élaboration des politiques communes et à formulation des décisions.

Un projet concernant les compétences monétaires de la CEE a été présenté au mois de novembre dernier.

EUREKA EN ORBITE

Le passage d'Eureka du stade d'idée brillante à celui de projet doté d'une structure en mesure de prendre des initiatives a été accueilli favorablement un peu partout: avec des accents qui ont, dans quelques cas, frisé le triomphalisme de la part des gouvernements, avec plus de prudence de la part des commentateurs. Il est cependant incontestable que la réunion d'Hanovre des dix-neuf intéressés à Eureka (les douze gouvernements communautaires, plus la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Finlande, la Norvège, la Turquie et la Commission Cee) a déterminé, grâce à sa conclusion positive, un progrès décisif, bien qu'elle se soit ouverte sous de tristes auspices.

Les résultats sont connus: il sera créé un «secrétariat» pour Eureka ayant la charge de recueillir des projets dans tous les pays, de former les partenaires, de «recommander» les financements publics. D'autre part, la Conférence des ministres des Affaires étrangères et de la Recherche des pays intéressés se réunira périodiquement pour étudier la situation et pour évaluer la nécessité d'interventions en mesure d'apporter une impulsion au développement de la recherche dans les secteurs de la technologie avancée. Les dix premiers projets déjà approuvés par la conférence et qui font partie de la «Catégorie 1» - c'est-à-dire celle des initiatives ayant des bases concrètes - donnent une idée précise de ce que sera Eureka: on va de la production d'un microprocesseur pour un usage pédagogique et domestique à la création d'un eurolaser pour son application, entre autres, dans l'industrie textile.

La nouvelle Conférence ministérielle étudiera, en mai 1986, une autre série de projets.

Les perplexités manifestées par quelques-uns sur le démarrage d'Eureka ne sont pas

sans fondement. Barbara Spinelli, par exemple, a souligné dans «La Stampa» le fait que la décision de la conférence ministérielle a au fond été imposée par une réalité industrielle qui l'avait déjà anticipée. Voilà ce qu'a écrit Mme Spinelli: «Eureka naît sans une tête politique, sans argent, sans un marché interne fonctionnant. Il naît comme un agglomérat de nombreux lobbies nationaux».

Il s'agit de considérations critiques qui ont un fondement solide. Mais il ne faut pas sous-évaluer le fait que cette réalité s'est imposée sur les égoïsmes, sur les vices éternels de la bureaucratie et de l'incapacité décisionnelle. Il s'agit d'un résultat qui est probablement dû à la réalité même à laquelle Eureka est appliqué, à savoir celle des technologies avancées. Dans ce contexte, la situation du marché connaît une évolution constante mais évidente en même temps: les Japonais dans le domaine de la mémorisation, les Etasuniens dans celui des microprocesseurs occupent des positions leader et possèdent une expérience solide.

Telle est, du reste, la première leçon qui nous vient de la réalité - et qui a été comprise à Hanovre: il n'existe pas deux marchés pour les technologies avancées. L'Europe technologique existera si elle est capable de combattre à armes égales contre des concurrents de cette portée. Sur le plan de la production et de la commercialisation, les Etats-Unis et le Japon possèdent, en outre, l'arrière-pays du Pacifique - c'est-à-dire de gros marchés en évolution rapide et la possibilité de produire à des coûts réduits et à un niveau qualitatif élevé. D'où, selon la leçon apprise à Hanovre, l'importance de la décision de ne pas briser le front entre «forts» et «faibles» et de se préoccuper, dès le début, des retombées sur les petites et moyennes entreprises.

Le ministre Luigi Granelli a prouvé avoir pris conscience du problème lorsqu'il a déclaré à un journaliste de «Il Sole 24 Ore»: «Un aspect positif de la conférence est la définition de dix projets d'un certain intérêt en tant que projets Eureka, car ils couvrent des segments de production de biens destinés à être rapidement consommés ou des études de préfaisabilité qui peuvent avoir un grand intérêt industriel. L'idée est de rendre l'Europe plus compétitive vis-à-vis des Etats-Unis et du Japon».

Si tel est l'objectif, le problème alors

n'est pas tellement celui du retard chronique des institutions européennes, mais plutôt celui qui concerne les rapports avec l'Initiative de Défense Stratégique - qui a des retombées évidentes sur l'industrie civile - des Etats-Unis. D'autant plus que l'industrie privée étant le protagoniste d'Eureka (bien qu'elle reçoive des aides publiques que même la Grande-Bretagne a reconnu nécessaires), ce dernier pourrait révéler un «charme» irrésistible.

Notes ICIPEC (11.11.1985)

TRIBUNE LIBRE

VALORISER LES LANGUES ET LES CULTURES

L'Europe doit aujourd'hui se faire reconnaître, par delà ses institutions dont l'existence et la vitalité lui ont permis de s'affirmer, comme une communauté de destin, vivante, généreuse et libre. Elle y parviendra si se développent, entre ses peuples, non seulement la conscience de ce qui les unit, mais aussi une meilleure compréhension mutuelle, dans la découverte des diversités économiques, linguistiques, culturelles.

L'Europe deviendrait un marché sans âme, si elle n'approfondissait un dialogue constructif. Cela passe naturellement par une meilleure connaissance des langues et des cultures des peuples qui la composent. Pour progresser vers cet objectif, l'Education est prioritaire. Il est de sa responsabilité de promouvoir l'apprentissage de nos langues européennes. Notre patrimoine linguistique est riche: langues méditerranéennes, langues du Nord. Il est connu dans le monde entier, et cependant il est insuffisamment pris en compte par nos concitoyens. Entre Européens, la langue de communication internationale est trop souvent un anglais qui est loin d'être toujours la belle langue de Shakespeare, Byron ou Churchill.

Ce patrimoine linguistique, chacun de nos pays doit le rendre plus accessible aux nouvelles générations. C'est pourquoi j'ai proposé, à Bruxelles lors de la réunion des Ministres de l'Education du Conseil de l'Europe en mai, à Luxembourg lors de celle des Ministres de la CEE en juin, pour objectif à terme que nos élèves acquièrent tous la connaissance pratique de deux langues étrangères au moins, en plus de leur langue maternelle. Les échanges d'enseignants, de classes, de matériels pédagogiques y contribuent dès aujourd'hui, la télévision culturelle et éducative apportera demain une nouvelle dimension à la diffusion de nos patrimoines, à l'échelle du continent. Nous devons oeuvrer ensemble pour aller plus avant dans le sens du plurilinguisme, dans la voie de la compréhension et de la connaissance mutuelles, étapes obligées de la construction de l'Europe.

Rien n'est plus nécessaire, non seulement pour la coopération dans l'Europe, mais aussi pour la compétitivité internationale. Vis-à-vis du reste du monde, l'Europe doit conforter son espace culturel, scientifique, industriel, commercial. Si elle veut rester en bonne place dans la concurrence internationale, elle doit se présenter face aux supergrands comme un ensemble politique et économique puissant, porteur d'un grand projet. Airbus et Ariane en sont les meilleurs témoignages, assurant à l'Europe la maîtrise de nouveaux débouchés. La coopération entre nos universités, nos laboratoires de recherche, favorise ces impulsions qui renouvellent l'esprit des découvertes, marque du génie européen depuis plusieurs siècles. Le grand projet EUREKA est une donnée essentielle pour mobiliser plus encore nos forces.

Ainsi s'affirme une identité européenne qui est dans l'héritage même de nos cultures. Il faut aider les jeunes à en prendre davantage conscience. En France, l'Europe et les institutions internationales figurent en bonne place dans les nouveaux programmes de l'école élémentaire et parmi les instructions en histoire, géographie, éducation civique. La notion de démocratie, idéal commun à tous les pays membres du Conseil de l'Europe, est aussi un des acquis majeurs de notre continent: chacun y a apporté sa contribution.

Nos élèves doivent savoir que la démocratie est une conquête permanente, que nous ne devons pas conserver jalousement pour nous seuls.

L'Europe doit assurer toujours davantage le rayonnement de son idéal de liberté, de sa pratique des droits de l'homme, au-delà de ses frontières, tout en étant ouverte aux autres cultures. Elle ne peut se replier sur elle-même. Ses pédagogies s'orientent tout naturellement vers le monde islamo-méditerranéen, non seulement pour mieux prendre en charge les élèves d'origine immigrée, mais aussi pour combattre les vieux démons toujours menaçants de la xénophobie et du racisme.

A l'heure de la crise, l'Europe dispose d'atouts majeurs, qu'elle puisse à la fois dans sa riche histoire et, par-delà les différences, dans un vouloir vivre en commun de ses peuples. Elle ne sortira victorieuse et libre dans la compétition sévère entre continents que par un effort collectif d'innovation et d'imagination, par une élévation générale du niveau des qualifications et des possibilités de communication. Ensemble, pour l'Europe comme en chacun de nos pays, il nous faut d'abord apprendre pour entreprendre.

Jean-Pierre Chevènement
Ministre français de l'Éducation

A B O N N E M E N T S

<i>Italie:</i>		<i>Pays extra-européens:</i>	
ordinaire	lire 10000	ordinaire	USAS\$ 15
de soutien	lire 30000	de soutien	USAS\$ 40
<i>Autres pays européens:</i>			
ordinaire	ff. 120	(ou contre-valeur dans une autre monnaie européenne - ou dollars)	
de soutien	ff. 250		

L'abonnement souscrit sera valable pour toute l'année 1986. Le versement pourra être effectué directement soit par chèque bancaire, soit par virement sur le C.C.P. n° 36220002 à Rome au nom du «Bulletin Européen» - Foro Traiano, 1/A Rome.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE LES REGIONS TRANSFRONTALIERES, CLES DE VOUTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Conférence européenne des ministres
responsables de l'aménagement du territoire

L'Europe en voie d'intégration a besoin d'une vue globale sur l'organisation future de son territoire, qu'elle doit définir dans le cadre d'une politique européenne d'aménagement du territoire. Cette politique d'ensemble s'impose d'autant plus que les nouvelles technologies, les réseaux d'information et de communication, les grands problèmes de l'environnement, ont des implications internationales.

Partant de cette idée, les ministres européens des «21» responsables de l'aménagement du territoire, réunis à la Haye les 22 et 23 octobre 1985 pour leur 7^e Conférence (CEMAT 7) ont invité le Conseil de l'Europe à donner tout son appui à la promotion de la coopération en cette matière, notamment en ce qui concerne les conditions et les critères d'un schéma européen d'aménagement du territoire.

Le thème de cette Conférence, qui s'est tenue à l'invitation du gouvernement néerlandais et sous la présidence de M. Pieter Winsemius, ministre de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, était: Evolution du processus de prise de décision en matière d'aménagement du territoire:

- décentralisation
- coopération transfrontalière.

Les ministres ont reconnu, par ailleurs, que compte tenu de l'évolution nette en Europe vers la décentralisation, la coopération transfrontalière joue un rôle déterminant dans une politique européenne d'aménagement du territoire.

- Ils ont recommandé, en conséquence, au Comité des ministres du Conseil de l'Europe
- d'élaborer un accord modèle sur l'aménagement du territoire dans le contexte de la Convention-cadre pour la coopération transfrontalière;
 - d'élaborer un programme d'action pour la coopération transfrontalière comportant
 - l'organisation d'une série de séminaires périodiques sur différents aspects de la coopération transfrontalière
 - le lancement de projets-pilotes en particulier dans les zones frontalières nécessitant un nouveau développement économique.

Les ministres ont recommandé, d'autre part, aux gouvernements des Etats membres de prendre des mesures afin, notamment de:

- garantir aux différents échelons institutionnels le cadre budgétaire et le personnel nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement décentralisée en accompagnant chaque transfert de compétences des ressources financières appropriées,
- encourager les autorités locales et régionales à intensifier, au premier stade du processus de décision, le dialogue, la concertation et la coopération en matière d'aménagement du territoire, au-delà de la frontière en vue de mettre en oeuvre des programmations communes,
- mettre sur pied des programmes d'action communs d'aménagement et de développement et de stimuler l'élaboration sur le plan bi- ou trilatéral, de schémas directeurs d'aménagement du territoire pour les régions frontalières,
- signer et ratifier la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière et assurer l'établissement des modalités juridiques, administratives et techniques pour sa mise en oeuvre.

Les ministres sont convenus de procéder entre eux à des échanges d'expériences réguliers sur le fonctionnement des systèmes d'aménagement du territoire de leurs propres Etats pour parvenir, à long terme, à une harmonisation de leurs politiques à l'échelle européenne.

Au cours de leurs discussions, les ministres ont très largement souligné l'importance de la recherche prospective en matière d'aménagement du territoire afin de cerner aussi tôt que possible les grands problèmes dont la solution appelle une action commune au plan européen.

Les ministres ont accepté l'invitation du gouvernement helvétique à se réunir pour leur 8^e Conférence en Suisse en 1988. Le thème de cette Conférence sera «l'utilisation rationnelle du sol - fondement et limite pour notre développement».

Un colloque a permis aux ministres, représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de la Conférence permanente des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, d'avoir un échange de vues sur les objectifs et les développements futurs d'une politique européenne de l'aménagement du territoire et sur ses implications pratiques telles notamment que:

- les besoins spécifiques des régions transfrontalières (leurs problèmes de transport, de communication, d'environnement, etc.),
- l'évolution des systèmes de communication en Europe en liaison avec les préoccupations de protection de l'environnement,
- les défis que représentent les nouvelles technologies.

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN
Siège de Rome

LA CONSCIENCE EUROPEENNE
II^e cycle de conférences, débats et rencontres

PROGRAMME 1986

- 21 janvier *«Alliance atlantique et politique méditerranéenne»*
- 4 février *«L'Europe entre les deux superpuissances»*
- 18 février *«La crise de la politique agricole communautaire»*
- 26 et 27 février *«L'énergie nucléaire: problème écologique et exigences de développement de la société» (Rencontre - salle de la Protomothèque -Capitole)*
- 4 mars *«Libéralisation des échanges inter-européens des mouvements de capitaux»*
- 18 mars *«Création d'une monnaie européenne?»*
- 8 avril *«Europe 2000: le défi technologique»*
- 22 avril *«La faillite de l'Etat providence»*
- 6 mai *«La crise de l'entreprise publique»*
- 20 mai *«La banqueroute des finances publiques et les voies pour leur redressement»*
- 3 juin *«Emploi, syndicats et dynamique salariale»*

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN
Siège de Rome

11^e COURS DE LATIN PARLE
*Tous les lundis à 17.30 heures, au siège de Rome,
Foro Traiano, 1/A*
Début du cours: 13 janvier 1986

COURS D'HISTOIRE EUROPEENNE 1986
**«LA RUPTURE DE L'UNITE POLITIQUE EUROPEENNE
AU XVI^e SIECLE»**

REFORME ET CONTRE-REFORME

- | | |
|------------|--|
| 23 janvier | <i>Leçon inaugurale - La situation socio-politique de l'Europe au XVI^e siècle</i> |
| 6 février | <i>Le renouveau chrétien comme exigence populaire et comme idéal de culture</i> |
| 20 février | <i>Martin Luther: Pensée religieuse et politique</i> |
| 6 mars | <i>Les Réformateurs: Melanchthon, Zwingli et Calvin</i> |
| 20 mars | <i>La Réforme dans ses répercussions politiques et sociales en Europe</i> |
| 10 avril | <i>Mouvements de contre-réforme</i> |
| 24 avril | <i>Le Concile de Trente</i> |
| 15 mai | <i>Conséquences de la division de la chrétienté sur l'Unité Européenne</i> |

Coordinateurs du cours: Pr Prosper GREG
Pr Luigi GIANNACCARI

IL GIRASOLE

Milan: pôle propulseur de l'économie européenne

Lacchiarella. D'après l'Annuaire général du TCI (Touring Club Italiano), il s'agit d'une commune située à 17 kilomètres au Sud de Milan et s'étendant sur 24 kilomètres carrés; comptant cinq mille habitants, elle est dotée d'un bureau de poste. Une petite ville quelconque de la plaine du Pô. Presque anonyme, sans vouloir manquer de respect à sa population qui doit être, de toute façon, laborieuse, car plusieurs industries sont installées dans cette commune.

Mais quelque chose d'important est né, ces derniers temps à Lacchiarella, quelque chose destiné à rendre célèbre cette petite ville, non seulement au sein des régions limitrophes, mais même en Europe.

Nous parlons de «Il Girasole», un centre pour le commerce international: une initiative du Group Fininvest qui se propose de doter le tertiaire de marché d'une structure capable de favoriser l'efficacité du réseau de distribution italien et de permettre une collaboration plus active avec les entreprises et les acheteurs étrangers. Ceci, en vue d'une internationalisation de plus en plus étendue des échanges commerciaux entre les différents pays européens et extra-européens.

«Il s'agit - comme l'a écrit M. Silvio Berlusconi - d'un projet ambitieux réalisé sur invitation des forces politiques, des associations de catégorie et des professionnels commerciaux pour donner une réponse concrète aux exigences urgentes de modernisation et de rationalisation des structures de distribution du commerce italien. Plus de sept ans de travail pour réaliser un complexe tout à fait unique au niveau européen, à l'avant-garde quant aux solutions urbanistiques et technologiques, harmonieux dans son style, fonctionnel et soigné dans ses moindres détails. Sous le profil commercial et promotionnel, nous entendons engager toutes les synergies de notre Groupe Fininvest, à savoir les mass média de la presse et les chaînes privées de la télévision, dans le but bien précis de faire de «Il Girasole» une réalité connue dans tout le pays: une «vitrine» magnifique constamment ouverte sur l'Italie tout entière et sur les plus importants marchés internationaux, une vitrine où est exposé ce qu'il y a de mieux dans la production et le commerce italiens».

La zone choisie peut être définie «privilegiée». Nous avons dit que Lacchiarella se trouve à 17 kilomètres du centre de Milan (place du Dôme), une distance que l'on peut parcourir en 24 minutes; à 2 kilomètres du péage de l'Autoroute de Binasco (Autoroute des Fleurs), à 14 kilomètres du péage de l'autoroute de Melegnano (Autoroute du Soleil), à 8 kilomètres du périphérique Ouest de Milan et à 37 de l'aéroport de Linate, avec des temps de parcours de 3 à 25 minutes.

L'idée de résoudre les inconvénients provoqués par le trafic urbain au flux des marchandises à l'entrée et à la sortie de «Il Girasole» a été donc fondamentale dans le choix de ce site. Des liaisons rapides avec la ville sont en outre assurées par le service d'autocars faisant la navette avec les lignes du métro milanais.

Que pourra-t-on trouver à «Il Girasole»?

ENSEMBLE, LES ENTREPRISES DE L'ITALIAN STYLE LES PLUS QUALIFIEES

Grâce à ses dimensions, IL GIRASOLE est un complexe commercial en mesure d'accueillir les entreprises et les produits appartenant à plusieurs secteurs d'activité.

Sur la scène de IL GIRASOLE, la mode joue le premier rôle: l'habillement, le prêt-à-porter, les textiles, les tricots, les fourrures, la maroquinerie, la bijouterie fantaisie et les accessoires.

À côté de la mode, nous trouvons les nouvelles technologies comme la télématique, l'informatique et l'électronique ainsi que des secteurs traditionnels à valeur ajoutée élevée comme la cosmétologie, la pharmaceutique, l'orfèvrerie, les électroménagers, l'ameublement, la papeterie, les jouets et les composants pour l'industrie.

Les firmes appelées à animer un centre commercial créé avec de semblables ambitions, représentent une sélection qualifiée des marques les plus prestigieuses et des chefs d'entreprises les plus dynamiques, une sélection qui verra se côtoyer les noms les plus influents des différents secteurs, provenant de toute l'Italie, afin de se présenter aux détaillants et aux acheteurs étrangers comme une référence constante de la production de l'Italian Style.

IL GIRASOLE comble, en effet, la lacune constituée par l'absence d'une infrastructure commerciale moderne, dans un rapport synergique avec les autres services du tertiaire avancé qui se trouvent à Milan, et il pourra accueillir l'exposition et l'offre permanente de la production «made in Italy».

UN MODELE D'URBANISME ET COMMERCIAL A L'AVANT-GARDE ABSOLUE

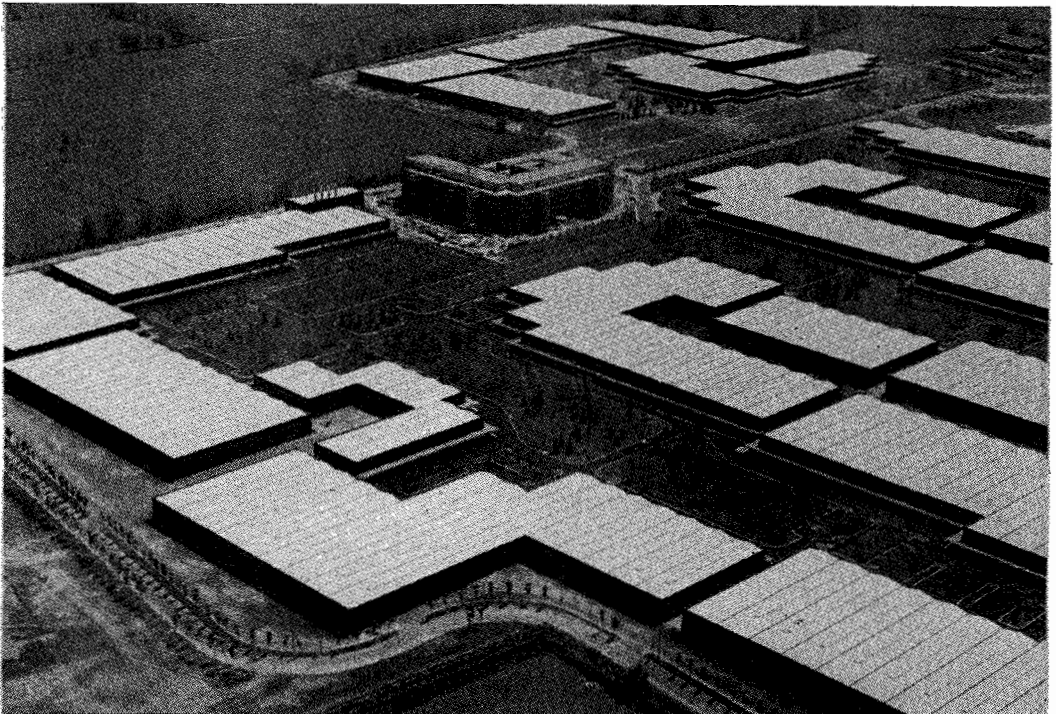
Sous le profil de l'urbanisme, IL GIRASOLE, possède des solutions absolument novatrices par rapport à toutes les expériences précédentes. Les bâtiments sont répartis suivant un schéma en forme de «golfs», dont la partie intérieure est réservée aux fournisseurs et au personnel.

Pour que les véhicules puissent circuler d'une façon plus rationnelle, nous avons adopté un système de voies différenciées, des parcours périphériques pour l'arrivée des marchandises et des rues intérieures exclusivement réservées à la clientèle. Les surfaces destinées au parking permettent la présence simultanée de plus de 3 000 véhicules, y compris les camions jusqu'à 24 mètres de longueur.

Un rôle particulièrement important est joué par un parcours protégé par une marquise qui se déroule devant les vitrines sur plus de 4 kilomètres et qui permet aux clients de charger leurs marchandises à l'abri des intempéries.

Les immeubles ont une grande flexibilité d'utilisation (avec des surfaces allant de 100 à 10 000 m² et plus suivant les exigences de chaque entreprise).

La principale caractéristique de ces ensembles, avec leurs fonctions commerciales, industrielles et directionnelles, est de pouvoir utiliser les espaces comme de véritables magasins, avec de grandes vitrines pour exposer une sélection de produits, des bureaux pour l'administration et des dépôts pour le stockage, la production et le déplacement des marchandises.



«IL GIRASOLE» est une véritable ville du commerce sur une superficie de 650 000 m², avec 250 000 m² de superficie couverte, destinée à accueillir 250 entreprises et à employer plus de 2 000 personnes.

MOSCOU - 9 Octobre 1944

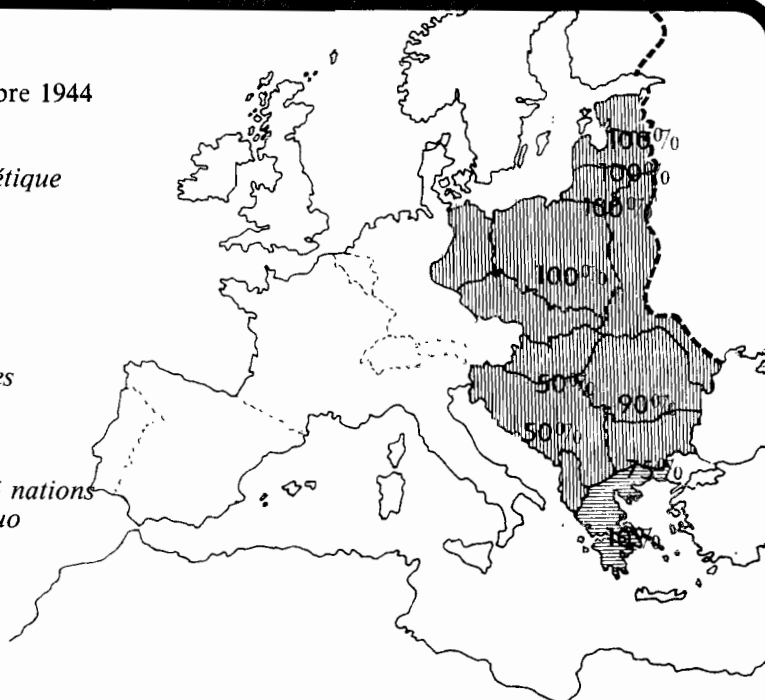
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>R. Cestelli: La superpuissance pacifique</i>	1
<i>S. D'Acunto: Soyons clairs</i>	2
<i>R. Scarpa: Réforme de la Communauté entre fédéralisme et confédération</i>	4
<i>F. Riccardi: L'avenir de L'Europe</i>	5
Le compromis de Luxembourg	9
Eureka en orbite	11
Valoriser les langues et les cultures	12
Document du Conseil de l'Europe	14
Programmes 1986 de la Fondation Européenne Dragan	16
Il Girasole	18

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl - Foro Traiano 1/A, Roma - Telefoni: (06) 679.77.85/678.09.48 -
Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direttore: Roberto Cestelli
Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del 15.10.1977
(già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard», Milano - Via Larga 11